

Impôt concerné : Taxe Foncière
Année d'imposition : 2026
Adresse saisie : [Consulter](#)
Type de situation :

À l'attention de Monsieur Harmond

Monsieur,

Voire récente correspondance n'apporte aucune réponse aux éléments précis et circonstanciés exposés dans notre courrier antérieur, adressé pour le compte de ma mère, dont la situation de grande souffrance est par ailleurs développée dans des conclusions de plus de 70 pages, accompagnées de nombreuses pièces démontrant les irrégularités graves commises par la commune de Cléon.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que, malgré la lettre détaillée du 15 janvier exposant la situation financière, personnelle et sécuritaire de ma mère, une mesure de saisie bancaire a néanmoins été engagée. Une telle décision, prise sans prise en considération des éléments communiqués, s'apparente à une mesure disproportionnée et contraire aux principes de bonne administration, de loyauté et d'examen individualisé des situations, tels qu'ils découlent notamment du **Code des relations entre le public et l'administration (articles L.100-1 et suivants)**.

Nous rappelons que toute procédure de recouvrement doit respecter les principes de proportionnalité et de respect des droits du contribuable, ainsi que l'obligation d'information et de motivation des décisions administratives prévue par la loi. L'absence de réponse sur le fond et la poursuite de mesures coercitives malgré les explications fournies constituent une atteinte grave aux droits de ma mère, d'autant plus qu'elle a été contrainte, pour des raisons de sécurité liées à la situation, de quitter sa propriété.

Dans ce contexte, exiger le paiement intégral de taxes d'habitation et autres impositions alors même que l'administration est à l'origine des difficultés rencontrées apparaît manifestement injustifié et profondément choquant.

Nous dénonçons formellement ces pratiques et sollicitons un réexamen immédiat et impartial de la situation, dans le respect des règles de droit et des obligations de l'administration envers les administrés. Il est particulièrement choquant de constater que cette saisie a en outre généré plus de 100 € de frais bancaires supplémentaires, aggravant encore la situation financière déjà précaire de ma mère. Nous demandons en conséquence que la somme saisie ainsi que l'intégralité des frais bancaires induits soient remboursés sans délai, et à tout le moins suspendus jusqu'à la résolution définitive du litige. Vous trouverez en pièce jointe copie du courrier adressé à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Rouen.

Pièces jointes :

- [18 MARS : LETTRE AU PROCUREUR DE ROUEN.pdf](#)